



POLITIQUE QUALITE

LABOMAINE, laboratoire de Biologie Médicale, assure les phases pré-analytique et post-analytique sur l'ensemble de ses 19 sites. Les sites du Pôle Santé Sud, du Pré, de la Préfecture, de Jaurès et de Murs-Erigné effectuent la réalisation d'analyses.

Afin d'assurer un service qui **réponde aux besoins de nos Clients** (patients, prescripteurs, établissements de santé et de soins, pharmacies, infirmiers), l'ensemble des biologistes s'est engagé à mettre en place une démarche qualité, organisée en «Approche processus» et à se donner les moyens d'en assurer une amélioration continue en respectant les bonnes pratiques professionnelles, les exigences réglementaires et normatives. LABOMAINE a examiné les risques et défini les moyens de surveillance grâce à des indicateurs qualité et des objectifs.

Accrédité conformément à la norme NF ISO EN 15189 (version 2012), depuis le 1^{er} décembre 2014 (Accréditation n°8-3348, Liste des sites et portée disponible sur www.cofrac.fr) LABOMAINE, se donne pour objectif :

- de maintenir cette accréditation,
- d'étendre son accréditation au dépistage de Trisomie 21 (Site Préfecture), à l'examen du myélogramme (site PSS) et au paramètre LCR réalisé en urgence (Site PSS),
- de préparer à l'accréditation les nouveaux sites de LABOMAINE : Doué la Fontaine, Les Herbiers, Trélazé et d'intégrer l'accréditation des sites de Murs-Erigné et Vihiers.

Pour atteindre cet objectif, le laboratoire s'engage à :

- **Maintenir ses performances en :**
 - s'assurant de la qualité du prélèvement,
 - rendant des résultats justes et fidèles, par le suivi des Contrôles Qualité et par le développement des vérifications de méthode,
 - maîtrisant les délais de rendus des résultats, avec une attention particulière pour les urgences,
 - privilégiant la formation et l'habilitation des acteurs de l'équipe, et en engageant chacun à se conformer à nos procédures établies en respect de la norme ISO 15189 version 2012, des bonnes pratiques professionnelles et des documents opposables du COFRAC :
 - SH REF 02 (Exigences spécifiques pour l'accréditation des laboratoires de biologie médicale),
 - SH REF 08 (Expression et évaluation des portées d'accréditation)
 - GEN REF 11 (Règles générales d'utilisation de la marque COFRAC)
- **Maintenir et augmenter la satisfaction des patients et des prescripteurs par :**
 - le suivi des non-conformités et des réclamations,
 - le respect de la confidentialité des informations médicales,
 - les prestations de conseil apportées lors de la phase pré-analytique et lors du rendu des résultats,
 - des relations de partenariat renforcées, afin de répondre à leurs attentes explicites ou implicites.
- **Assurer une bonne gestion financière, sociale et stratégique de l'entreprise pour en garantir la pérennité.**

Impression non gérée

Nous nous engageons à mettre tout en œuvre pour que tous ces objectifs soient atteints et que LABOMAINE continue d'assurer une qualité globale et pérenne de ses prestations. **L'amélioration continue repose à la fois sur l'implication dans la démarche de : la Direction, l'ensemble des biologistes et l'ensemble du personnel.**

Monsieur François Denis Le Sève
Président du Directoire
SELAS LABOMAINE

Monsieur Michel Mahé
Directeur Qualité
SELAS LABOMAINE